

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 185

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA RUE YVES-THÉRIAULT ET UNE PARTIE DE LA RUE MAZUR (ENTRE LES RUES CURÉ-LANDRY ET YVES-THÉRIAULT) ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 101 996 \$

Avis public est par les présentes donné:

Que le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2025, le *Règlement d'emprunt numéro 185 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la rue Yves-Thériault et une partie de la rue Mazur (entre les rues Curé-Landry et Yves-Thériault)*.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée et ledit règlement entrera en vigueur à la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi comme suit :

1. par le ministre des Affaires municipales en date du 22 septembre 2025.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Rawdon, le 23 septembre 2025

(signé) Caroline Gray

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe